**Modèle annexe 16 : Déclaration sur l’honneur pour chacune des personnes habilitées (visées à l’article 39, § 1er, 2° et § 2 de l’AGW sols)**

**DÉCLARATION SUR L’HONNEUR**

Je soussigné(e), XXX, candidat(e) au poste de Personne Habilitée (visée à l’article 27, § 1er, 4° et § 2 de l’AGW sols), atteste que je :

* n’ai pas été condamné(e) à une privation de mes droits civils et politiques produisant encore ses effets ;
* n’ai pas encouru une condamnation produisant encore ses effets par une décision coulée en force de chose jugée pour une infraction:
* aux législations environnementales régionales ou fédérales ou toute législation similaire d'un Etat membre de l'Union européenne (pour la Région wallonne, cela vise les infractions de première et de deuxième catégorie, telles que définies dans le décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite, la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d’environnement);
* m’engage à suivre :
* les modules de formation continue organisés par l’Administration au sujet de la législation et de ses évolutions, et de la pratique administrative.

Date :

Signature :

n’a pas encouru de condamnation produisant encore ses effets par une décision coulée en force de chose jugée pour une infraction aux législations environnementales régionales (pour la Région wallonne, ceci vise les infractions de première et de deuxième catégorie, telles que définies dans le décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite, la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d’environnement), fédérales ou toute autre législation environnementale d'un Etat membre de l'Union européenne ;

- n’a pas été condamnée à une privation de ses droits civils et politiques produisant encore ses effets ;